

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 16 décembre 2025 portant agrément d’organismes compétents pour la formation aux travaux sous tension sur les installations électriques visés à l’article R. 4544-11 du code du travail

NOR : TRST2533211A

Le ministre du travail et des solidarités,

Vu le code du travail, notamment son article R. 4544-11 et sa partie III ;

Vu l’arrêté du 21 novembre 2016 relatif à la procédure et aux modalités de l’agrément d’organismes de formation aux travaux sous tension sur les installations électriques ;

Vu les demandes de renouvellement d’agrément formulées par : ACADEMIE REVOLTE CARQUEFOU, APAVE EXPLOITATION DIJON, APAVE EXPLOITATION HEIMSBRUNN, ATSI IDF CHATILLON, CENTRE DE FORMATION ROBERT BOSCH SAINT-OUEN-SUR-SEINE, CF-RESEAUX CUINCY, DEKRA LILLE, DEKRA MASSY, DEKRA MARSEILLE, ECODIME MAGNY-COURS, MOBIPOLIS BEAUZELLE, MOBIPOLIS CARQUEFOU, MOBIPOLIS ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, ICF CERTIGO CROUY, SICAME ACADEMY EVREUX, SICAME ACADEMY VENELLES, TRITECH FORMATION SAINT AVERTIN ;

Vu les demandes d’agrément formulées par : ACADEMIE REVOLTE THIAIS, BMW ACADEMY FRANCE TIGERY, CESVI France – SITE DE GPA LIVRON, CESVI France SITE DE GPA PONT ST MAXENCE, CFA de la mobilité STRASBOURG, DEKRA ORVAULT, EURO-SYMBIOSE SOCHAUX, FORD ACADEMY VILLEFONTAINE, GARAC ARGENTEUIL, MOBIPOLIS MAROMME, MOBIPOLIS METZ, MOBIPOLIS PLOUFRAGAN, MOBIPOLIS GUYANCOURT, MOBIPOLIS MUDAISON, TECHNICOM FORMATION WASQUHAL ;

Vu l’avis de la commission spécialisée relative à la prévention des risques liés à la conception et à l’utilisation des équipements de travail, des équipements de protection individuelle et des locaux et lieux de travail temporaires du conseil d’orientation des conditions de travail consultée lors de la séance du vendredi 12 décembre 2025,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le tableau ci-dessous recense les organismes de formation ayant obtenu le renouvellement de l’agrément pour dispenser la formation dans le domaine des travaux sous tension sur les installations électriques. Il précise le domaine d’intervention de ces organismes et la durée de cet agrément.

Raison sociale	Domaine			Fin d’agrément
	Véhicules et/ou engins mobiles à motorisation thermique électrique ou hybride ayant une énergie embarquée	Installations et industrielles et tertiaires	Batteries d’accumulateurs stationnaires	(durée quatre ans)
SICAME ACADEMY (site Evreux) 10, Rue Concorde 27930 Guichainville	VEHICULES			01/01/2030
SICAME ACADEMY (site venelles) 10 Impasse du Bosquet, ZAC des Cabassols 13270 Venelles	VEHICULES			01/01/2030